

La Trésorerie Lyon

Amendes vous informe

Pour contacter le Centre de contact amendes



Par téléphone au **05 40 13 08 80**
du lundi au vendredi de 8h00 à 16h30



Par messagerie : **cas.toulouse@dgfip.finances.gouv.fr**



Sur rendez-vous sur le site **www.impots.gouv.fr**

À noter :

Pour obtenir la liste de vos amendes majorées, de vos forfaits post stationnement majorés ou de vos condamnations pénales impayées, demandez votre « **Bordereau de Situation** » par messagerie à :
→ **cas.toulouse@dgfip.finances.gouv.fr** en précisant votre identité, votre date de naissance et votre adresse actuelle.

Pour contester votre amende

Vous devez vous adresser au service mentionné sur votre avis de paiement :

Pour contester votre amende, adressez un courrier de contestation auprès du service émetteur de votre amende que vous déterminez à partir des 3 premiers chiffres de l'amende majorée :

- Amende commençant par **011** :
→ à l'Officier du ministère public : CS 93311 69427 LYON CEDEX 3
- Amende commençant par **731** :
→ à l'Officier du ministère public de Villefranche sur Saône
BP60418 69653 Villefranche SI Saône Cedex
- Amende **RADAR** :
→ à l'Officier du ministère public près de Contrôle automatisé
CS 41101 – 35911 RENNES Cedex 9
- Amende commençant par **891** :
→ sur le site **www.antai.fr** ou par lettre recommandée avec accusé de réception au Service de Traitement des AFD
CS 41101 - 35911 RENNES Cedex 9.
Si vous souhaitez être accompagné dans vos démarches vous pouvez appeler le 0806 605 381 (numéro gratuit)

Si vous ne disposez pas de votre avis de paiement, contactez les numéros suivants pour obtenir les références de télépaiement :

- **0806 606 606** pour les infractions concernant les radars automatiques
- **0806 609 625** pour le procès-verbal électronique (Pve): stationnement gênant et interception, excès de vitesse
- **0806 607 145** pour le forfait post stationnement (FPS)
- **0806 605 381** pour les amendes délictuelles

Pour contester votre Forfait de Post Stationnement Majoré

Déposez votre requête de manière dématérialisée sur :

www.tribunal-stationnement-payant.fr/

ou

Adressez un courrier de réclamation en lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 30 jours, à :

Tribunal du Stationnement Payant

2 rue Edouard Michaud - CS 25601 - 87056 LIMOGES CEDEX

Pour arrêter les poursuites

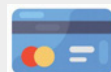
- * Pour débloquer rapidement votre compte bancaire :
 - Demandez à votre banque de verser les fonds immédiatement
- * Pour obtenir rapidement la mainlevée de la saisie adressée à votre employeur ou à votre caisse de retraite :
 - Payez la somme due à la Trésorerie Amendes et la mainlevée sera adressée directement à votre employeur ou à votre caisse de retraite
- * Pour débloquer rapidement la carte grise de votre véhicule :
 - Payez la somme due à la Trésorerie Amendes ou contacter le Centre de contact amendes par messagerie :
cas.toulouse@dgfip.finances.gouv.fr
ou par téléphone : 05 40 13 08 80

Pour payer votre amende



Par Télépaiement :

- sur le site www.amendes.gouv.fr



Par carte bancaire (quel que soit le montant) auprès d'un buraliste affichant le logo → → → pour les amendes comportant un QR CODE



En espèces (maximum 300 €) auprès d'un buraliste affichant le logo → → → pour les amendes comportant un QR CODE

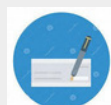


Par virement bancaire sur le compte de la Trésorerie Amendes :

IBAN : FR05 3000 1004 9769 2H00 0000 008

SWIFT : BDFEFPCCCT

(les références du dossier doivent être mentionnées afin d'éviter toute erreur d'affectation)



Par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public (les références du dossier doivent être mentionnées au verso du chèque pour éviter toute erreur d'affectation) et expédié à l'adresse suivante :

Trésorerie Lyon Amendes
CS 83515 69429 Lyon CEDEX 03



- Sur le serveur vocal de paiement des amendes : 0806 20 30 40 (24h/24 - Prix d'un appel local)
- Par téléphone auprès du Centre de contact amendes : 05 40 13 08 80



Dans les centres des Finances publiques (par carte bancaire) muni de votre avis / jugement